

Motion

5.02/05

Contribution aux parents pour les écoles privées.

Partant du principe que cette contribution est octroyée au bon vouloir de la municipalité et ne repose sur aucune base légale, le groupe socialiste demande au conseil municipal de retirer ~~de son prochain budget~~ les contributions attribuées aux parents pour les écoles privées.

Nous ne devons pas oublier que le conseil de ville sur proposition du conseil municipal a supprimé une classe d'école à Delémont. Pour une question d'égalité de traitement, si nous demandons des concessions aux élèves de l'école publique, il est normal de le faire à ceux de l'école privée.

Est-il normal de demander des subventions lorsque l'on choisit un moyen autre que celui proposé par la collectivité ?

Groupe PS
Nicolas Beutler

F. Chételat